



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres de documentation et d'information

Question écrite n° 4684

Texte de la question

M Georges Hage attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur l'importance d'un bon fonctionnement des centres de documentation et d'information dans les établissements scolaires. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer la repartition par type d'établissement (lycées d'enseignement général, collèges, établissements chargés de la formation des maîtres) des postes de documentaliste-bibliothécaire avec, pour chaque type, l'effectif et la repartition des différents grades (agrégés et assimilés, certifiés et assimilés, AE, PLP 1, PLP 2, PEGC) des personnels auxquels ces fonctions sont confiées.

Texte de la réponse

Reponse. - Le tableau ci-joint indique la repartition académique, pour les différents types d'établissements (collège, lycée, lycée professionnel), des emplois délégués de personnels chargés de documentation, classés par catégorie d'emploi, à l'exclusion des personnes assurant momentanément ces charges et dont le recensement relève de la direction des personnels enseignants des lycées et collèges. Il est précisé que 208 emplois d'instructeur faisant fonction de documentaliste, en cours d'intégration, dont la repartition académique n'est pas encore connue, s'ajoutent aux emplois de documentation des collèges indiqués sur le tableau, ce qui porte le nombre total de ces emplois à 3 772. Ainsi, les taux de couverture des besoins en emplois de documentation sont, pour les collèges, de 75 p 100, pour les lycées professionnels, de 67 p 100. Pour les lycées, il existe plus d'un documentaliste par établissement. S'agissant des écoles normales nationales d'apprentissage, elles sont toutes dotées d'un emploi d'adjoint d'enseignement documentaliste (Paris-Nord - Paris-Sud - Lille - Lyon - Nantes - Toulouse), à l'exception de l'antenne des Antilles - Guyane. Situation des emplois de documentation dans les collèges, lycées et lycées professionnels (1988-1989) Voir tableau dans le JO no 07 (année 1989).

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4684

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3071